



LA NOUVELLE LACHENOISE



web

SEPTEMBRE 2015

FLASH INFO N° 33

www.lassigny.fr

INFOS PRATIQUES

PASS PERMIS CITOYEN : Notre Commune est partenaire du « Pass Permis Citoyen ».

Le Pass Permis Citoyen est une aide forfaitaire de 600 €, octroyée par le département, aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association. Les jeunes doivent être âgés de 18 à 19 ans révolus.

Dossier de candidature à retirer auprès de la maison du Conseil Général à Lassigny.

Respectons les nouvelles dispositions : Les sens interdits

Pour des raisons de sécurité (piétons notamment) la rue des Rouinettes a été mise en sens interdit en venant du chemin des bœufs (sauf desserte agricole). Vous pouvez donc emprunter cette rue en venant du centre-village pour aller au cimetière mais il n'est plus possible de la redescendre pour aller vers le centre.

La rue du château d'eau est également en sens interdit depuis plusieurs mois.

Merci de respecter les règles de sécurité .

Nouvelle
Entreprise
à Lassigny

Jess-coiffure
à domicile

Téléphone :
07 81 54 45 68

C.A.U.E

Le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) est une aide gratuite pour les particuliers qui ont des questions concernant l'urbanisme. Sachez qu'un architecte reçoit sur rendez-vous le Vendredi, uniquement à Beauvais. Il faut venir avec le règlement de la zone du PLU ou du POS, ses plans, ses idées de réalisation, des photos, etc... L'architecte vous renseignera sur les aménagements extérieurs et l'agencement des pièces. Des plaquettes de présentation sont à votre disposition en Mairie.
Tél C A U E : 03 44 82 14 14

Votre facture d'eau La lyonnaise des Eaux :

Rappel

Vous pouvez être alerté en cas de fuite avec le service conso direct.

Le Service Conso Direct, grâce à la télérelève de votre compteur, vous alerte par sms ou par mail en cas de fuite d'eau et vous assure un suivi au jour le jour. Vous pouvez ainsi savoir exactement où en est votre consommation et la maîtriser, sans mauvaise surprise.

Bénéficiez de ce service en créant votre compte en ligne et accédez au suivi de vos consommations d'eau.

Pour créer votre compte, www.lyonnaise-des-eaux.fr et munissez vous de la référence client et de l'identifiant apparaissant sur votre facture.

Ecole Maternelle

Nous recherchons pour notre école maternelle des tricycles, trottinettes ou porteurs (en état correct) adaptés pour les enfants âgés de 3 à 5 ans . Merci à tous de votre générosité.

Les déposer en Mairie aux horaires d'ouverture.

ENERCON

Communiqué d'information

Projet éolien sur la commune de Lassigny

Permanences d'informations sur le projet éolien

A la mairie de Lassigny :

Le vendredi 16 octobre de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Le samedi 17 octobre de 9h00 à 12h30

La loi du 12 juillet 2010 impose que, dans chaque région, un Schéma Régional Eolien, annexe du Schéma Régional Climat, Air et Energie définisse, par zone géographique, sur la base des potentiels de la région et en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique issu de l'énergie éolienne de son territoire.

Ce schéma entend donc améliorer la planification territoriale du développement de l'énergie éolienne et favoriser la construction de parcs éoliens dans des zones préalablement identifiées.

En juin 2012 le Préfet de Région Picardie et son administration, dans une large concertation, ont fixé des objectifs ambitieux en termes d'énergie éolienne sur le territoire et ont établi des zones favorables pouvant accueillir de nouvelles éoliennes. La commune de Lassigny est dans une zone favorable à l'éolien.

Depuis deux ans, la société Enercon étudie la faisabilité technique et environnementale d'un projet de parc éolien au nord de la commune de Lassigny.

Le projet éolien permettra de produire une énergie propre, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'apporter de nouvelles retombées locales pour les communes et les intercommunalités concernées.

AMELI

Depuis le 1er Septembre, le compte Ameli propose un nouveau service à ses adhérents : la déclaration de naissance en ligne. Si votre enfant est né depuis moins de 6 mois, vous pouvez le déclarer en vous connectant sur votre compte www.ameli.fr

Vous aurez ainsi la certitude que ses soins et médicaments seront pris en charge sans tarder par l'assurance Maladie.

FÉLICITATIONS

à **Marine DEGAVRE**, cavalière du centre équestre de l'ÉCURIE D'ÉMERAUDE à Lassigny, qui a obtenu la 2ème place dans la discipline « saut d'obstacles » au championnat de France.

CIMETIÈRE - PROCÉDURE DE REPRISE :

La Commune de **LASSIGNY** tente d'améliorer la gestion et la **sécurité** de l'espace réservé au cimetière, afin de pouvoir y accorder de nouvelles concessions, de lui donner un aspect plus accueillant et de **reconstituer ses archives**. La Municipalité a décidé de recenser les sépultures délaissées existantes dans l'ancien cimetière, puis de mener une procédure de reprise de ces concessions abandonnées.

Ceci se fera dans le respect le plus strict de la légalité et à l'écoute des familles.
Ce document est destiné à mieux informer les familles sur chacun des points particuliers de cette opération.

LES CONCESSIONS RÉPUTÉES ABANDONNÉES :

Selon la législation, la Commune peut reprendre une sépulture centenaire ou perpétuelle :

- ayant plus de 30 ans d'existence,
- dans laquelle aucune inhumation n'a eu lieu depuis moins de 10 ans,
- qui présente un état d'abandon constaté, 2 fois à 3 ans d'intervalle.

Les textes précisent seulement que cet état est apprécié par le Maire et fait l'objet de deux constats contradictoires avec les familles, à trois ans d'intervalle.

Les familles disposent donc d'un délai de 3 ans à partir du premier constat pour réaliser la remise en état. Elles peuvent également abandonner leurs droits sur la sépulture en remplissant une déclaration de désistement. Les **ayants-droit connus** sont avertis par lettre recommandée un mois avant les constats, dont le procès verbal leur est notifié par la même voie.

A l'issue de ces 3 ans, si aucune amélioration n'est constatée, ces emplacements redeviennent la propriété de la Commune, qui peut alors, selon leur état :

- soit les réhabiliter pour conserver le patrimoine et la mémoire de la Commune,
- soit les détruire, pour éviter tout risque d'accident.

Sur les sépultures concernées une plaque sera apposée portant l'inscription :

« Cette concession est susceptible d'être reprise. S'adresser en Mairie. »

Le premier constat d'abandon sera fixé ultérieurement et ce n'est qu'à partir de cette date que le délai de 3 ans commencera à courir.

2- INFORMATISATION DES EMPLACEMENTS CIMETIÈRE :

La Commune va informatiser les emplacements des sépultures. Nous vous demandons de venir en Mairie pour déclarer les occupants avec si possible, les années de naissances et de décès.

N A P : Nouvelles Activités Périscolaires (Gratuit pour les Lachenois)

Possibilité de s'inscrire avant le 20 octobre pour les NAP du deuxième cycle débutant le vendredi 6 novembre.

Activités proposées:

- ◆ Site de la tour Roland animé par les bénévoles du site : participation aux activités sur le site médiéval (forge, poterie, jardinage et entretien des animaux...)
- ◆ Athlétisme animé par Alexandre, éducateur sportif : jeux d'opposition, tennis de table, jeux sportifs collectifs
- ◆ Théâtre animé par Alfredo Fiale, professeur diplômé : exercices divers et mise en situation de scène
- ◆ Danse et Pom-Pom girl animée par Mélissa : chorégraphie en groupe
- ◆ Histoire imagée animée par Mélissa : les enfants s'impliquent dans un conte raconté par l'animatrice
- ◆ Cuisine animée par Vanessa : Mise en pratique de recettes simples par les enfants
- ◆ Activité manuelle animée par Vanessa : coloriage, peinture, bricolage...
- ◆ Expression corporelle animée par Vanessa : exercices de respiration et de mimes...
- ◆ Hip-hop, Création de marionnettes et création d'un conte animés par Amandine.

Spectacle courant juin avec tous les enfants ayant participé aux NAP

MANIFESTATIONS A VENIR

➤ Octobre

24/25 Octobre 2015 : FÊTE FORAINE SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Distribution de tickets gratuits le samedi après midi à 16h30

➤ Novembre

4 Novembre 2015 : BOURSE DE LA PETITE ENFANCE de 14h à 17h

Et carrefour de la petite enfance au Centre Social

11 Novembre 2015 : COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

10h45 : Rassemblement sur la place de la Mairie

11 h : Messe

11h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur

Présence des enfants des écoles pour chanter la Marseillaise

28 Novembre 2015 : CINÉ RURAL

29 Novembre 2015 : BROCANTE DES ENFANTS au Centre Social de 14h à 17h30

➤ Décembre

5 Décembre 2015 : BOURSE & ARTISANAT DE NOEL

10 H — 18 H

Salle des fêtes et Centre Social

- Manège gratuit toute la journée pour les enfants
- Restauration et buvette au profit du Téléthon
- Distribution de bonbons par Saint Nicolas

19 Décembre 2015 : SPECTACLE DE NOEL

À 17 h

- Offert à tous les Lachenois à la salle des fêtes
- Distribution de bonbons par le Père Noël